



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 20764

Texte de la question

M. Dino Cineri appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les conséquences pour l'industrie textile française du projet de la Commission européenne de mise sous surveillance de produits chimiques. En effet, ce secteur économique composé principalement de PME déjà très fragilisées et soumises à une concurrence internationale agressive connaîtra des difficultés encore plus grandes entraînant ainsi de nombreux dépôts de bilans et, en corollaire, des suppressions d'emplois. Cela du fait de la hausse des coûts engendrée par cette nouvelle réglementation actuellement à l'étude. Il lui demande quelle est la position de la France par rapport à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cineri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20764

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4905